



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation**

### **Règlement # 258-2022-02**

Modifiant le règlement numéro 258  
relatif à la circulation et au stationnement

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 6 décembre 2022 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 258-2022-02 est d'ajouter une interdiction de stationnement de plus de 30 minutes sur l'avenue Saint-François devant le numéro civique 65 et de plus de 2 heures sur la rue de la Présentation du côté de la caisse.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 décembre 2022  
Annick Lafontaine  
Greffière